

M A I R I E
DE
BEAUVOIR SUR NIORT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Membres en exercice : 17 Membres présents : 14 Membres absents : 3 Convocation du 12/09/2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Didier BOULET, Guillaume BRETAUDEAU, Thomas BURLLOT, Jérôme CHATELIER, Pascal Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Jacky TRUDELLE.

Absents excusés : Aurore BOUVET (pouvoir à Mickaël AUBINEAU), Marc BRUANT (pouvoir à Gérard ROUSSEAU), Jessica DROUET (pouvoir à Séverine VACHON),

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Une minute de silence est faite pour Valérie BRUANT, commerçante de la commune et épouse de Marc BRUANT, conseiller municipal.

Patricia GALLOIS demande la gratuité de la salle pour le pot d'adieu de Valérie Bruant.

Thomas BURLLOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2024 à l'unanimité.

DIA

Un rappel est fait sur la consultation qui a été faite dans l'été concernant les DIA suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION
265 rue des coquelicots 227 ZH 164 et 184	Bâti	642 m ²	224 500,00 € +FA 10 500,00 €	Commune
35 Rue virecourt AI 53 - 54 - 62	Bâti	1061 m ²	84 000,00 € + FA 4 760,00 €	Commune
560 rue Charles TILLE A 1497 et 1511	Bâti	461 m ²	145 000,00 € +FA 6 150, 00 €	Commune
179 Avenue Saint jean A878 – 1034 – 1096 - 1103	Bâti	660 m ²	98 000,00 € +FA 7 9000,00 €	Commune
255 Route de la blotière ZA 213 (lot 47)	Bâti	79 m ²	120 000,00 €	Commune
17 Avenue de Niort A 236 – 239	Bâti	120 m ²	45 000,00 € +FA 4 500,00 €	Commune

Sébastien TECHENEY n'a pas participé au vote.

La commune n'a préempté aucun bien.

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION
120 rue du 8 mai 1945 AH 13	Bâti	1 200 m ²	165 000,00 € + FA 8 000,00 €	Commune
162 Rue Maurice FERROUX 227 AA 67 et 68	Bâti	1043 m ²	250 000,00 € +FA 10 000,00 €	Commune
389 Rue de la gare AH 154	Bâti	523 m ²	240 000,00 €	Commune
30 Rue de la croix blanche A 215 - 216 - 217	Bâti	360 m ²	150 000,00 € +FA 7 860,00 €	Commune

La commune n'a préempté sur aucun bien.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Elle informe le conseil municipal des résultats de la consultation des entreprises au titre de la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville.

Trois offres ont été remises par les entreprises pour le lot 1, terrassement, rabotage de chaussée, pose de bordures, construction d'un trottoir, mis en œuvre des revêtements de sol, travaux d'assainissement, construction de bassins enterrés VRD : COLAS, EIFFAGE et EUROVIA.

Il a été demandé une offre de base, une variante obligatoire et une deuxième variante.

Les critères pour le lot 1 :

- 40 % prix des prestations
- 60 % qualité du mémoire technique (programme d'exécution, hygiène et sécurité, moyens humains et matériels, mesures de protection de l'environnement et déchets.)

Deux offres ont été remises pour le lot 2, aménagements paysagers, fabrication et pose de mobilier, fourniture de plans de végétaux et travaux de plantations et prestations liées. : EIVE et ID VERDE.

Il a été demandé une offre de base et une variante.

Les critères pour le lot 2 :

- 40 % prix des prestations
- 60 % mémoire technique (moyens humains, programme d'exécution, provenance et de mode de stockage des végétaux, réalisation du mobilier scénique, hygiène et sécurité, gestion des déchets).

L'analyse des offres a été présentée par le cabinet d'Alice BROILLARD et Julien VINIANE, paysagistes concepteurs et la SARL SCALE.

La commission d'appel d'offre, réunie régulièrement le 13 septembre 2024, a décidé de suivre la proposition d'analyse des offres en retenant les entreprises sélectionnées.

Il est proposé au conseil municipal de retenir :

- pour le lot 1 : l'entreprise EUROVIA avec sa solution de base pour un montant de 775 367,74 € HT
- pour le lot 2 : l'entreprise ID VERDE avec la variante proposée pour un montant de 140 300,17 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 16 voix pour et 1 abstention :

- d'attribuer le marché de travaux pour le lot 1 à l'entreprise EUROVIA aux conditions mentionnés dans le dossier remis par ladite entreprise pour la solution de base, la part dévolue sur le montant global est de 775 367,74 € HT,
- d'attribuer le marché de travaux pour le lot 2 à l'entreprise ID VERDE aux conditions mentionnées dans le dossier remis par ladite entreprise pour la variante proposée pour un montant de 140 300,17 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises sélectionnées et tous les documents futurs y afférents.

Des explications sont données en séance concernant le calendrier prévisionnel des travaux lesquels pourraient commencer fin octobre. Un plan des travaux sera affiché.

Suite à la réunion publique et aux remarques formulées, plusieurs réflexions sont en cours, notamment celle du marquage de places en bleu pour assurer une rotation plus importante des véhicules.

Le marché du mercredi et du dimanche sera organisé le long de la rue du commandant Caud qui sera fermée de chaque côté et ce jusqu'au mois de janvier. Le parking Simone de Beauvoir sera provisoirement agrandi par la parcelle en friche pour doubler la surface de parking.

CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le dispositif « village d'avenir » dont la commune est lauréate dans le cadre de France Ruralité pour accompagner les petites communes (- 3 500 hab) dans la réalisation de leurs projets de développement.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec la Direction départementale des territoires (DDT) missionnée par la Préfète et l'ANCT dans le cadre du dispositif village d'avenir.

Il a été proposé la réalisation d'un plan guide pris, en charge à 100 % par l'ANCT. Ce document de synthèse permettrait de traduire la volonté politique dans une vision urbanistique du territoire, de définir un plan d'actions à moyen et long terme et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour la commune.

La durée prévisionnelle de la mission par le cabinet d'urbanisme conseil O+ URBANISTES choisi par l'ANCT est prévu pour 6 mois.

Afin de concrétiser officiellement ce partenariat et cette prise en charge opérationnelle et financière par l'ANCT, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'engagement avec Mme La Préfète des Deux-Sèvres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ANCT dans le cadre du projet « village d'avenir ».

EXONÉRATION DES COTISATIONS FONCIÈRES EN FAVEUR DES MÉDECINS, AUXILIAIRES MÉDICAUX ET VÉTÉRINAIRES

Madame le Maire expose des dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière certains professionnel de santé.

Peuvent ainsi être intégrés : les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner un, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Il apparaît que la commune de Beauvoir sur Niort à plusieurs critères pour être éligible à cette disposition :

- la commune est classée en ZRR (FRR) (zone ruralités revitalisation)
- elle dispose de moins de 2 000 habitants
- elle est caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

- Les médecins
- Les auxiliaires médicaux
- Les vétérinaires

- de fixer la durée de l'exonération à 5 années,

- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Sébastien TECHENEY informe le conseil municipal qu'une réflexion est lancée à la demande de la commune de La Foye Monjault avec les communes membres du SIVOM, sur la mise en place d'une box médicale. Un retour sera fait aux élus.

DIAGNOSTIC ONF DES ARBRES DE LA BALADE DE RIMBAULT

Thomas BURLOT informe le conseil municipal que suite à un incident qui a eu lieu dans le courant de l'été, d'une branche qui est tombée sur un véhicule, il convient de procéder au diagnostic des arbres de la balade de Rimbault.

Le montant du devis demandé à l'ONF Vegetis s'élève à 1 800,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'ONF et autorise Madame le Maire ou son adjoint à signer le devis et tous documents y afférents.

Lynda MASSIEU-BOISSINOT demande à ce que l'analyse soit étendue à d'autres arbres de la commune. Ce point sera évoqué lors de la venue de M. EQUÉAULT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU LIONS CLUB POUR LES PLANTATIONS DU JARDIN DES NAISSANCES

Thomas BURLLOT, élu municipal indique au conseil municipal, que de nouvelles plantations, auront lieu au jardin des naissances. La date de plantation pourrait être fixée au 16 novembre 2024.

Une demande de subvention est adressée au Lions Club Val de Sèvre d'un montant de 300,00 € correspondant au montant approximatif de l'achat des plants et tuteurs pour les dix naissances qui ont eu lieu en 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acter la demande de subvention au Lions Club Val de Sèvre pour un montant de 300,00 €.

PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DE CHASSE POUR DES PLANTATIONS

Pascal MATHE, adjoint, présente le partenariat réaliser avec la fédération de chasse pour des plantations de haies. Il s'agit de deux kits de 25 m. Les sites de plantation sont présentés et validés à l'unanimité (parcelle 097 ZH 38).

TRAVAUX DE VOIRIE : RUE GASTON MÉTAYER – RUE RENÉ BERNARD

Mickaël AUBINEAU, adjoint au Maire, et Dominique BERGER, conseiller délégué, informent le conseil municipal que des travaux de voirie doivent être effectués sur deux rues communales : la rue Gaston METAYER – le Rue René BERNARD.

Deux entreprises ont été consultées pour obtenir des devis selon le tableau suivant :

COLAS	ROCHE TP
- Rue René BERNARD :14 727,40 € HT	- Rue René BERNARD :13 979,25 € HT
- Rue Gaston METAYER : 16 198,40 € HT	- Rue Gaston METAYER : 14 011,00 € HT
- TOTAL : 30 925,80 € HT	TOTAL : 27 990,25 € HT

La commission voirie s'est réunie le 16 septembre dernier et propose de retenir :

- Pour la rue René BERNARD : l'entreprise ROCHE TP pour un montant de 13 979,25 € HT
- Pour la rue Gaston METAYER : l'entreprise COLAS pour un montant de 16 198,40 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 16 voix pour et 1 abstention de retenir :

- Pour la rue René BERNARD : l'entreprise ROCHE TP et son devis d'un montant de 13 979,25 € HT
- Pour la rue Gaston METAYER : l'entreprise COLAS et son devis d'un montant de 16 198,40 € HT

et autorise Madame le Maire ou l'élu en charge de la voirie à signer les devis et les documents correspondants.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE DU CORMENIER

Pascal MATHE, adjoint au Maire, informe le conseil municipal que des travaux de mise en conformité électrique à l'église du Cormenier sont nécessaires.

La commune est liée par un contrat de maintenance avec l'entreprise LUSSAULT pour la réalisation de ses travaux.

Le montant du devis s'élève à 1 123,25 € HT, soit 1 347,90 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou l'élu en charge des bâtiments à signer le devis correspondant.

AVANCÉE DU DOSSIER AGES & VIE

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite aux fouilles archéologiques, Ages & vie a acheté le terrain auprès de l'EPF. Les travaux pourraient commencer début 2025 après accords des banques (caisse des dépôts et Crédit Agricole). Il est rappelé que le permis de construire est déjà accordé.

VENTE DE VÉHICULE COMMUNAUX

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal que deux véhicules sont hors services (Traffic et 4X4) et ne passant plus au contrôle technique. Il demande au conseil municipal l'autorisation de mettre en vente les véhicules sur des sites de vente entre particuliers pour les pièces. Le principe est accepté.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Sébastien TÉCHENEY présente le dossier travaillé depuis plusieurs mois permettant de se doter d'un plan communal de sauvegarde qui est une obligation pour les communes au 1^{er} octobre 2024. Le document de plus de 200 pages est validé par les élus et servira de référence lors d'un événement exceptionnel sur la commune
Le DICRIM devra également être consultable en mairie par la population.

CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Sébastien TECHENEY informe le conseil municipal que la réserve communale de sécurité civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique destiné à être mis en œuvre pour mener à bien des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Elle participe à des exercices de simulation de crise et à l'information préventive des populations sur les risques majeurs.

La loi du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile permet à la commune de créer cette réserve et la place sous l'autorité du Maire.

Elle n'a vocation à agir que dans un seul champ des compétences communales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence, les associations de sécurité civiles, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

C'est dans ces conditions qu'il est proposé de créer la réserve communale de sécurité civile de Beauvoir sur Niort.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques majeurs encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

NOUVEL ARRÊT/DÉPÔT BUS TANLIB

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal d'un nouvel arrêt de bus en face Intermarché devant le nouveau lotissement de l'ancien stade mis en place par l'agglomération du Niortais.

Il est demandé s'il serait possible d'avoir un marquage pour l'arrêt de bus comme à la Revêtizon. Les élus se renseignent.

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIS ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUTAIRES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mme le Maire rappelle l'obligation de présenter le RPQS de l'assainissement chaque année aux élus municipaux

Faits marquants 2023 :

- régie autonome depuis 1^{er} janvier
- coût énergétiques + 22 %
- travaux de renouvellement des stations d'épuration de Coulon et Mauzé sur le Mignon.

70 agents œuvrent sur le terrain.

Les renouvellements de réseau sont importants. La longueur du réseau à Beauvoir sur Niort est de 15.3 kms.

L'évolution du débit moyen journalier est en hausse ainsi que le traitement des boues (+39%)

Il y a 733 abonnés desservis à Beauvoir sur Niort et 87 abonnés non desservis.

Investissement mandaté en 2023 :

- eaux pluviale : 0€

-eaux usées : 168.363,00 €

En 2023, les travaux se sont portés sur le renouvellement du réseau à la Revêtizon.

En 2024, il y a eu la construction du nouveau silo à boues.

TARIFICATION DE LA GARDERIE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

Le point est reporté à un prochain conseil.

Plusieurs élus évoquent la possibilité d'une prise en charge par le CCAS dans le cadre de l'action sociale.

Une demande est faite sur l'ouverture de la garderie à 07h15.

Une remarque est faite sur le respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie par les usagers.

POINTS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire informe du renouvellement de trois contrats à durée déterminée (un au service technique, une animatrice, un cuisinier). Elle indique également que deux agents vont partir à la retraite au 1^{er} janvier 2025, une ATSEM à l'école et le cuisinier. Le recrutement du cuisinier est déjà en cours.

Une fin de contrat a été réalisé au 31.08.2024 pour l'agent d'accueil au secrétariat (1jour/semaine).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Patricia GALLOIS présente le projet d'évolution du règlement intérieur de la bibliothèque. Quelques corrections sont demandées et acceptées. Le règlement modifié est adopté à l'unanimité.

FORMATION CROIX LES AILES DU MOULIN

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une formation est organisée par l'entreprise Croix le 11 octobre de 9h à 12h pour apprendre à faire tourner les ailes du moulin. Une information a été envoyée aux associations et sera publiée dans le prochain plume belvoisienne. Il est rappelé que cela impose une certaine capacité physique.

Si le nombre de personnes est suffisant, il sera proposé au groupe un calendrier pour faire tourner le Moulin tout au long de l'année. Les agents municipaux seront associés à la formation pour assurer chaque mois la rotation des ailes et du mécanisme.

ANIMATIONS SÉNIORS CIF/SP

Lynda MASSIEU BOISSINOT informe le conseil municipal d'atelier de prévention mis en place à la salle Abeille à destination des personnes de plus de 60 ans de septembre 2024 à février 2025 sur des sujets très divers (conduite de voiture, jeux de société, sophrologie et sexologie, céramiques, prévention des chutes...). Ces ateliers sont gratuits car financés par la conférence des financeurs et le conseil départemental des Deux-Sèvres. Les dates sont d'ores et déjà programmées et la salle est mise à disposition par la commune.

INFORMATION 5G

Mme le Maire informe le conseil municipal du déploiement de la 5G par la pose d'une antenne sur le château d'eau d'ici la fin du mois. Une demande de mesure des ondes électromagnétiques a été faite auprès de l'agence nationale des fréquences (ANFR). Par ailleurs, l'ANSES assure de la non-dangereuse de l'installation.

POINTS DIVERS :

Dominique BERGER indique que les lignes blanches et cyclables ont été reprises avec une signalisation adaptée rue des charmes et rue Abel BRILLAULT.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LES BIODÉCHETS

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique sur les biodéchets aura lieu à la salle Abeille le 24 septembre à 18h30. Cette réunion sera animée par l'agglomération du Niortais à destination des usagers afin de comprendre le processus de compostage devenu une obligation depuis le 1^{er} janvier 2024.

PONT CHEMIN DU PARC

Mme le Maire et Mickaël AUBINEAU informent le conseil municipal de leur rencontre avec la famille Le Marois, qui est propriétaire du château de la Revêtizon, concernant le 2^{ème} pont qui se dégrade chemin du Parc. Afin de limiter les infiltrations,

la commune va réaliser la pose de bordures et un bitume, la famille quant à elle devra assurer le rejointement des pierres et le remplacement de celles qui sont le plus endommagées.

VOIRIE DE L'IMPASSE DES ÉRABLES

Suite à la demande formulée par le notaire concernant la reprise possible de l'impasse des érables, le conseil accepterait sous conditions que les héritiers remettent la voirie concernée en état et qu'un nettoyage soit également fait de l'avaloir qui est actuellement complètement obstrué. Un courrier est transmis en ce sens à l'intéressé.

QUEREU RUE CHARLES TILLÉ

Un nouveau courrier de l'avocat de Mme ARNAUD-MOREAU a été reçu en mairie. Il souhaite que la commune reconnaisse que la quereu appartient à Mme MOREAU. Sans cette reconnaissance rapide, il portera l'affaire en justice. Il est rappelé qu'un courrier a été adressé à l'intéressé ainsi que les pièces et plans fournis par les archives départementales qui indiquent que ce quereu fait partie du domaine public de la commune depuis 1820 date d'établissement du plan napoléonien. L'avocat indique que le cadastre n'est pas une preuve en soi.

MISS D'AUJOURD'HUI

Une demande a été faite par une habitante de Beauvoir sur Niort pour organiser l'élection nationale Miss d'aujourd'hui et demande la gratuité de la salle des fêtes pour le 26 janvier 2025. Elle propose aussi de faire une intervention auprès des écoles pour sensibiliser les enfants aux discriminations et à la grossophobie. Le conseil municipal valide ces demandes.

Guillaume BRETAUDEAU demande où en est la vente des terrains du lotissement du stade. Il en reste 4. Les offres vont être mises en ligne sur un site spécialisé. Si des personnes sont intéressées, elles doivent contacter la mairie.

Patricia GALLOIS informe de la date de l'arbre de Noël des agents qui est programmé le 13 décembre 2024 à la salle des mariages.

La séance est levée à 00h05.

Thomas BURLOT
Secrétaire de séance

Séverine VACHON
Maire de Beauvoir sur Niort